

**DECISION PORTANT AUTORISATION DE RENOUVELLEMENT DE L'ADHESION
A TARN-ET-GARONNE ARTS & CULTURE POUR L'ANNEE 2025**

Adm N° 2025 – 61

Le Maire de MOISSAC,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2122-22,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 23 juillet 2020, par laquelle le Conseil Municipal l'a chargé par délégation de prendre les décisions prévues à l'article L.2122-22 susvisé du Code Général des Collectivités Territoriales et plus précisément l'alinéa 24°,

Considérant l'intérêt pour la Commune de Moissac de renouveler son adhésion à « Tarn-et-Garonne Arts & Culture »,

DECIDE

ARTICLE 1 – OBJET

De renouveler l'adhésion à « Tarn et Garonne Arts et Culture » pour l'année 2025 sise 100 boulevard Hubert Gouze – 82000 Montauban.

« Tarn et Garonne Arts et Culture » est un dispositif départemental qui permet aux associations et aux collectivités, de bénéficier à titre prioritaire d'un ensemble de services :

- des formations et des conseils gratuits pour leurs projets culturels,
- l'accueil de concerts et de spectacles dans le cadre des Résonances,
- l'accueil de spectacles ou d'ateliers du festival pour l'enfance et la jeunesse « Big Bang des Arts »,
- l'accompagnement des écoles de musique et de danse intercommunales,
- la communication des activités culturelles dans l'agenda « Sortir en Tarn & Garonne »,
- le prêt de tapis de danse et d'une exposition sur la danse,
- le conseil en politique culturelle et en sécurité du spectacle vivant,
- l'accompagnement du territoire : diagnostic culturel, préconisations pour le développement d'une politique culturelle intercommunal.

ARTICLE 2 – MODALITE FINANCIERE

La cotisation est fixée à 50 € pour l'année 2025.

ARTICLE 3 - DUREE

La durée de l'adhésion est fixée à 1 an (année 2025).

ARTICLE 4 - FORMALITE

La présente décision sera publiée selon les conditions de forme fixées par les textes en vigueur.

ARTICLE 5 - APPLICATION

Monsieur le Directeur Général des services est chargé de l'exécution de la présente décision dont une ampliation sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement de CASTELSARRASIN.

Fait à MOISSAC, le 03 mars 2025

Le Maire,

A large, stylized handwritten signature in black ink, consisting of a large loop on the left and a long horizontal stroke extending to the right, crossing over the official stamp.



Romain LOPEZ